



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Schoelcher, le 8 avril 2021

ADAPTATION DES MODALITES DE LA RENTREE SCOLAIRE A LA SITUATION SANITAIRE

Les conditions actuelles de forte augmentation de l'épidémie en Martinique, caractérisée par la circulation active du variant anglais, plus contagieux, notamment chez les jeunes, ont amené le recteur, en lien avec le préfet de la Martinique et le directeur général de l'agence régionale de santé, après échange avec les collectivités compétentes et tous les représentants de la communauté scolaire, à adapter les conditions de la rentrée dans les collèges et lycées le 12 avril prochain.

Pour les collégiens et lycéens : rentrée mercredi 14 avril avec accueil des élèves par demi-classe et continuité pédagogique suivant des modalités précisées par chaque chef d'établissement. Une sensibilisation renouvelée sur l'importance des règles sanitaires leur sera délivrée. Par ailleurs, la restauration scolaire fera l'objet d'adaptations propres à chaque établissement.

Pour les personnels du secondaire : reprise le 12 avril pour organiser la continuité administrative et pédagogique avant le mercredi 14 avril.

Cette organisation est prévue pour le mois d'avril et pourra être adaptée en fonction de l'évolution épidémiologique.

Pour les écoles maternelles et élémentaires, la rentrée s'effectue normalement rentrée lundi 12 avril en classe complète dans le respect des règles sanitaires déjà en vigueur.

Contact presse

Cabinet du recteur

Adeline Frontier

Tél. : 0696 85 97 70 / 0596 52 27 27

communication@ac-martinique.fr